L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 11 JUILLET 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. VENDREDI MATIN, 11 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au no 32 de la rue de Chartres— lingerie "notions" et articles de fantaisie.

Par Jos. Rosenthal, au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Deux Siècles de Progrès.

Le célèbre évêque de Cambray, Fénélon, écrivait vers la fin du 17e siècle : "Pourquoi faire la guerre ? pourquoi se disputer un morceau de terrain quand le monde est si grand. Le genre humain ne saurait le remplir."

S'il eut vécu de nos jours, Fénélon n'aurait pas écrit ces mots. Il eut certainement parlé contre la guerre et condamné tout moyen violent pour décider les questions d'empire territorial, mais il n'eut pas ajouté : "le monde est grand, et le genre humain ne saurait le remplir." [illegible] rails appli- [illegible] routes, ni la [illegible] locomotion pour [illegible] naviguer sur les mers. S'il eut entrevu ces progrès matériels qui saisissent qu'ils eussent inspiré à son grand esprit ! Certains hommes sont venus trop tôt, comme certains autres sont venus trop tard et l'humanité, hélas ! est toujours en quête de lumières comme si elle n'en avait aucune et ne savait rien.

Ce n'est que vers la fin du 17e siècle que les Puritains commencent à coloniser la Nouvelle-Angleterre en Amérique et que les Français découvrent la Louisiane. Le Japon alors était à peine connu. Les terres australes n'avaient pas encore de nom propre et l'on était porté à croire en dépit de tout système accrédité sur la configuration de la terre qu'elle offrirait sans fin et sans cesse de nouvelles régions à la recherche des navigateurs. L'ignorance n'a pas duré longtemps. Du globe que nous habitons tout est connu aujourd'hui, moins les terres polaires auxquelles il est impossible d'atteindre et moins les îles que les volcans peuvent improviser sur la vaste étendue des mers.

Enfin, aujourd'hui, le monde entier, le monde habitable, est étudié, connu et su. On le parcourt en tout sens et l'on ne travaille plus que pour se procurer le moyen d'aller plus vite. L'existence humaine est une fièvre de mouvement. Cette fièvre a déjà, par la partie Nord du continent américain, relié l'Atlantique au Pacifique; bientôt il y aura trois ou quatre voies ferrées au lieu d'une pour aller d'une mer à l'autre, et le Mexique lui-même sera traversé par une semblable voie. Il y a déjà nombre d'années qu'il en existe une dans l'isthme de Darien, reliant la mer des Caraïbes au golfe de Panama. Un grand canal maritime, véritable merveille de conception et d'exécution, abrège des deux tiers pour les navires la grande traversée d'Europe aux Indes et marie les eaux de la Méditerranée à celles de la Mer Rouge.

Un tunnel sous le Mont Cenis relie la France à l'Italie et, pour le voyageur pressé, efface les Alpes. Il est question aujourd'hui d'établir un chemin de fer de Damas à Bagdad et de creuser un canal d'Alep à l'Euphrate pour relier les eaux de la mer de Chypre à celles du Golfe Persique. On attribue à M. Ferdinand de Lesseps, l'illustre créateur du Canal de Suez, le projet d'un chemin de fer, reliant toutes les parties de l'Ancien Monde, et partant du Pas-de-Calais pour traverser la France, l'Allemagne, l'Autriche, les Provinces Danubiennes, la Tartarie, la Bucharie, le Tibet et la Chine et arriver jusqu'à Tonquin. Cette ligne parcourra ainsi 100 degrés de longitude.

Des capitalistes anglais veulent ouvrir en Chine un immense réseau de chemins de fer; le Mikado veut en faire autant pour le Japon, et ce qu'il y aura et ce qu'il y a déjà de plus étonnant que tout cela, c'est un réseau de fils électriques, suspendus dans les airs ou enfouis sous les eaux, portant aussi promptement que la pensée les nouvelles d'un bout du monde à l'autre, mettant ainsi à nu et sans délai toutes les plaies comme toutes les bénédictions de l'humanité.

Une chose digne de remarque est l'esprit de co-opération ou plutôt l'esprit de progrès dont sont animés les souverains mêmes qui gouvernent les populations de l'ancien Orient. Le Shah de Perse est à la recherche de capitaux industriels pour remuer et enrichir son empire, et ces capitaux, et ces entrepreneurs, il les trouvera. Quant au vice-roi, l'ancien pacha d'Egypte, il devance tous les princes et potentats, et veut agrandir son domaine et européaniser ses populations tout à la fois. —Le monde retentit de ses projets. Nous en avons déjà parlé à propos de l'expédition de l'anglais Baker, et d'après tous les rapports qui nous parviennent, nous devons juger que le vice-roi va vite en besogne.

Déjà, dit-on, on a terminé pour lui le tracé des 560 milles de chemins de fer qui doivent aboutir aux 200 millions d'acres fertiles qui avoisinent cette immense contrée désignée par les géographes sous le nom de Soudan. Ce pays est habité par un grand nombre de peuples; les terres y sont d'une richesse fabuleuse et ont une superficie plus vaste que celle de tout l'Ouest et du Sud des Etats-Unis combinés. Le Nil est navigable jusqu'à la première cataracte qui sera franchie au moyen d'une écluse : alors, on pourra le remonter jusqu'à un point où commencera le chemin de fer. De ce point à Shendy, s'ouvre une plaine ayant une superficie de 560 milles et possédant une fertilité extrême pour les grains, le café, le sucre et le coton.

Telle est la richesse que veut se donner tout d'abord le vice-roi avant de gagner la haute vallée du Nil Blanc et les plaines bordant le lac Nyanza, contrée plus merveilleuse encore et qui restera probablement au pouvoir des Anglais. Le projet de chemin de fer du vice-roi doit-être mis à exécution sans retard, et le travail achevé en trois ans. Avec les bras et l'argent dont il dispose, il atteindra son but indubitablement.

L'Orient n'est donc plus immobile et s'il demande à l'Europe des artisans et des ingénieurs, il donne en échange des laboureurs et des piocheurs de toute sorte. La Chine elle-même, ce prototype du statu quo asiatique, se remue. Les enfants de la Chine émigrent et commencent à se répandre partout dans le monde, à tel point, qu'en certains endroits les gouvernements se croient obligés de mettre un frein à leur velléité exotique, comme en Californie, en Australie. Si la traversée coûtait moins, les Chinois seraient dans le cas d'aller s'établir en Europe même. On peut en dire autant des Japonais et des Indous.

Qu'est-ce que tout cela prouve, et création de nouveaux moyens de transport et émigration ? Cela prouve qu'en plusieurs grandes régions déjà il y a trop de monde. Il faut qu'il y en ait beaucoup trop en Asie, puisque tant de gens en sortent, jusqu'au Chinois, si sédentaire de sa nature. Or, sans prétendre que la terre soit partout couverte d'habitants, on peut soutenir que les meilleures contrées en ont assez. Les mots de Fénélon, écrits en 1680, ne sont plus vrais aujourd'hui. Deux siècles ont suffi pour opérer ce changement. En deux siècles, le genre humain s'est quintuplé et la terre habitable a diminué d'autant; on peut même dire que, par contre, elle s'est rapetissée. Que sera-ce donc dans deux autres siècles ?

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

L'Affaire des coupons et des warrants.

Bien que la combinaison de l'auditeur Clinton n'ait pas réussi jusqu'à présent, elle s'annonçait pas moins un homme de tête et d'initiative. M. Clinton conçoit et exécute, ce qui est rare. Voici ce qui est arrivé : ayant besoin de fonds pour donner suite à son affaire et le caissier Dubuclet ayant refusé de céder les siens, l'auditeur Clinton avait donné ordre aux assesseurs de déposer les recettes pour le fonds général dans une certaine banque pour qu'ils y restassent à sa disposition.

Des sommes considérables avaient ainsi été détournées de la caisse du trésorier qui se trouvait par cette manœuvre dans l'impossibilité de payer ou de faire payer des coupons échus. L'inquiétude a saisi alors les détenteurs de bons et tous autres capitalistes, agioteurs, dont nous parlions hier. Afin de parer le coup, ces messieurs se sont rendus chez M. Kellogg, pour aviser avec lui à cette occurrence désolante.

M. Kellogg, flatté sans doute de cette démarche qu'il pouvait prendre à la riqueur pour une reconnaissance en bonne et due forme de son autorité, s'est tout-à-coup montré bon prince, et, se transportant sans délai avec ces messieurs au bureau du trésorier, où M. Clinton a été sommé de se rendre, il est parvenu, en agissant de concert avec les présidents et directeurs de banque et les officiers du trésor, à arranger promptement le différend et à réintégrer M. Dubuclet dans son droit de trésorier. Il en est résulté que ce dernier a pu immédiatement faire honneur aux coupons de mars, avril, mai et juin, ce qui a coûté, assure-t-on, une jolie petite somme de $300,000.

Cette solution inattendue a privé M. Clinton des fonds avec lesquels il comptait acheter au rabais les warrants de 1873, autrement dit les warrants Kellogg. Alors comment fera-t-on pour les payer ? Une chose certaine, c'est qu'il n'y a pas assez d'argent pour faire face à tout ; une autre chose certaine, c'est que les warrants Kellogg sont tout aussi respectables que les warrants Warmoth, et la chose la plus certaine de toutes pour les payer à bon marché est le moyen imaginé par M. Clinton. Donc pour les contribuables c'était le meilleur.

Ce dénouement favorisé par M. Kellogg, n'est pas encourageant pour nous. S'il fait payer avec cette facilité des coupons provenant de titres qu'il n'a pas signés et qui n'ont pas passé au contrôle de la Commission de Révision nommée par lui, quel espoir avons-nous qu'aucune série de ces bons soit rejetée comme illégitime ?

La nomination de M. Flanders, ex-maire, ex gouverneur, et aujourd'hui agent du trésor fédéral, à la place d'un des membres de cette commission, nous avait donné quelque espoir, car M. Flanders nous est connu et nous avons foi dans ses connaissances financières et dans sa droiture quand il veut bien mettre la politique de côté, mais nous avouons que les nouvelles émissions de bons faites depuis quelques jours et cet empressement à faire payer des coupons d'une certaine origine, nous découragent complètement et nous ne pouvons plus compter sur la commission de révision. Nous rappellerons néanmoins à M. Kellogg ses promesses spontanées de réduction en matière de dettes et de taxes.

PERTE DE LA GOELETTE SIDONIA.

La goëlette *Sidonia*, capitaine Morris, partie d'ici pour la Passe Manchac, a été surprise par le coup de vent de mardi soir, entre les bouches des rivières Tangipahoa et Tchefuncte. Jetée d'abord sur le flanc, elle a sombré dans 12 pieds d'eau. Le capitaine et ses hommes se sont sauvés dans leur yole. La goëlette était sur lest.

LE STEAMER MINNESOTA.—Les passagers par le *Minnesota* sont prévenus que ce steamer partira samedi matin à 6 heures au lieu de 8 comme cela avait été annoncé. Ceux qui ont leurs billets peuvent se rendre à bord vendredi soir, s'ils le désirent.

☞ Il s'est glissé hier dans l'annonce de la Loge indépendante "La Bienfaisance" une erreur regrettable que nous nous empressons de rectifier. Ce n'est pas M. Anatole Steel qui est mort, mais son jeune enfant.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

ASSESSMENTS Nos. 138, 139 et 140.—Voyez à la colonne des notices spéciales la mort de P. Cummings, T. J. White et Manuel Goldsmith.—Payable aux bureaux de la MUTUAL AID & BENEVOLENT LIFE INSURANCE ASSOCIATION, rue du Camp No 19. Montant payé depuis l'organisation en 1868, $333,239.

☞ Sans nier la puissance des agents minéraux et des produits chimiques dont la science a su tirer parti pour guérir les maladies, il faut reconnaître qu'il y a dans les plantes des propriétés que les modernes ont trop négligées. C'est en faisant des recherches sur les propriétés médicinales de certaines racines, écorces et plantes que l'on est arrivé à la composition des HOME STOMACH BITTERS, l'un des meilleurs stimulants toniques qui soit en usage.—Voir l'annonce.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107.

UNE NOUVELLE INTERPELLATION.

Les incidents succèdent aux incidents, et l'on dirait qu'il existe une sorte de parti pris d'en provoquer incessamment de nouveaux, chaque fois que nous semblons avoir quinze jours tranquilles devant nous. A peine l'émotion causée par l'annonce des poursuites contre M. Ranc commence-t-elle à se calmer, que nous voyons surgir une autre affaire à l'horizon. Le préfet du Rhône, M. Ducros, a pris un arrêté aux termes duquel, "à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, dont le maire sera juge, les inhumations faites sans la participation d'aucun des cultes reconnus par la loi, auront lieu à six heures du matin, du 1er avril au 30 septembre, et à sept heures du matin, du 1er octobre au 31 mars." La pensée dont s'est inspiré le préfet, est évidemment d'empêcher les démonstrations auxquelles donnaient lieu les enterrements *civils*.

Au moment où cet arrêté était l'objet d'une demande d'interpellation, il s'est produit à Versailles, dans le même ordre d'idées, un fait d'une incontestable gravité. Nous l'avons indiqué dans nos dernières nouvelles d'hier. Le bureau de l'Assemblée, représenté par un vice-président, un questeur et deux secrétaires, la majorité de la députation chargée réglementairement d'assister aux obsèques des députés, et le colonel du 58me cuirassiers, ont refusé de suivre jusqu'au cimetière le corps de M. Brousses, député radical de l'Aude, parce que les obsèques avaient lieu sans l'assistance d'un ministre d'aucun culte; après avoir assisté à la levée du corps, ils ont quitté le cortége qui s'est rendu directement de la maison mortuaire au cimetière Sainte-Sophie.

Dans la soirée d'hier, à Versailles, il n'était question que de cet incident, et l'on pense bien que l'interpellation de M. Le Royer, sur l'arrêté préfectoral de Lyon, y puisera un nouvel élément de discussion vive et passionnée.

Les bureaux de l'Assemblée et l'autorité militaire ont entendu sans doute témoigner par cet acte de leur improbation pour les enterrements civils; peut-être encore, dans la préoccupation que les obsèques de M. Brousses serviraient de prétexte à quelque démonstration ultra-démocratique, n'ont-ils pas voulu donner par leur présence une sorte de consécration à des funérailles sans prêtre et sans Dieu.

L'interpellation de mardi provoquera des explications sur ce point.—(*France*)

—Le préfet du Rhône, arrivé hier matin à Paris, s'est rendu immédiatement à Versailles, où il était mandé par le ministre de l'intérieur.

Ce voyage est motivé par l'interpellation de mardi sur l'arrêté de M. Ducros concernant les heures et les modes des enterrements.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le terme du grand jury, présidé par M. E. R. Poole, ayant expiré, un nouveau grand jury a été organisé hier matin.

Il est composé des seize membres suivants, dont onze blancs et cinq noirs : J. H. Hardy, président, E. A. Bozonier, W. P. Freret, E. Tomatis, M. E. Leprêtre, Warner Washington, couleur; W. D. Neil, Thomas F. Askew, John F. Pollet, W. D. Duke, Edward Bryer, couleur; B. F. Peters, Dennis Soars, couleur; J. Waller, Thomas Holmes, couleur.

Il faut espérer que le nouveau grand juri fera aussi bien son devoir que l'ancien. Il ne manque pas d'abus à signaler.

Des voleurs se sont introduits mercredi soir dans la grocerie de M. James Koegel, situé au coin des rues Delarende et Bartholomew. En furetant partout, pour trouver un objet de valeur qui pût être emporté facilement, les coquins ont découvert un baril de bière dans un coin, et n'ont pu résister au désir de se rafraîchir un peu, afin de se donner du courage avant l'action. Aussitôt décidé, aussitôt fait. Les honnêtes industriels ont trouvé le premier verre bon, le second excellent, le troisième exquis, et ainsi de suite.

Ils ont tant bu, qu'ils ont fini par se griser et par faire du tapage.

Le propriétaire, éveillé en sursaut, est venu les surprendre *in flagrante delicto*, et grâce à leur état d'ivresse, il a réussi à les appréhender au corps et à les faire conduire au poste par deux métropolitains.

Ces amateurs de bière étaient au nombre de trois et se nomment David Speare, George Homar et Jackson Collins.

Ils jurent, quoi qu'un peu tard, qu'on ne les prendra plus.

Un incendie s'est déclaré vers neuf heures et demie, hier matin, dans la cuisine d'une maison à deux étages, située au coin des rues Girod et Bassin, appartenant à M. P. T. Hill et habitée par MM. Myers et Aaron.

Le feu a été mis accidentellement par une femme qui préparait le déjeuner. —Il a été éteint presque immédiatement; et les dommages, peu considérables, sont évalués à $350. Les meubles de MM. Myers et Aaron sont assurés pour $1,500 à la Compagnie des Marchands.

A peine les pompiers s'étaient-ils rendus maîtres de l'incendie, qu'une fausse alarme a été donnée et qu'ils ont dû courir rue Poydras, où on leur disait qu'il y avait un grand feu.

Fort heureusement, il n'y avait même pas de fumée et encore moins de feu, et les pompiers ont pu se retirer satisfaits de leur besogne.

Notre reporter, muni d'une invitation spéciale, qu'avaient eu la bonté de lui envoyer les directeurs du "Fertilizer Manufacturing Company," s'est embarqué hier après midi dans le train de quatre heures du chemin de fer Pontchartrain, avec une foule d'autres invités, pour aller visiter le vaste établissement qui se trouve entre la ville et le lac.

Il a pu se convaincre, de ses propres yeux, qu'on n'avait pas exagéré les ressources de l'usine; et M. Solomon Stern, le surintendant des travaux, a bien voulu lui expliquer avec soin le mécanisme et les procédés chimiques à l'aide desquels il écrasait et décomposait les os pour en faire du noir animal.

Après avoir tout vu et tout examiné, les invités ont été conduits dans une grande salle, où un excellent dîner leur a été servi, et la soirée s'est écoulée le plus gaîment du monde, au milieu des joyeux propos et des éclats de rire, accompagnés du choc des verres et du pétillement du champagne dans les grandes coupes de cristal.

Nous reparlerons plus longuement de cette usine, qui est destinée à jouer un rôle important. L'espace et le temps nous manquent aujourd'hui pour dire tout le bien que nous en pensons et pour entrer dans les détails.

Le conseil de direction de la compagnie se compose de M. Isaac Scherck, président; de M. L. F. Génères, vice-président; de M. J. Leidenbach, secrétaire; de M. Hy. Stern, trésorier; et de MM. C. M. Soria, E. S. Keep, J. Koch et C. Meble.

Nous les prions tous d'accepter nos remerciements sincères pour les attentions qu'ils ont eues pour nous.

Nous avons encore eu deux cas d'insolation hier. Les deux victimes sont un homme blanc, dont le nom est inconnu, et un homme de couleur nommé Henry Dennis.

La chaleur a été un peu moins accablante, cependant, que la veille; le thermomètre n'a pas dépassé 96 degrés Fahrenheit et 36 degrés centigrade, et dans le cours de la soirée, une légère brise a rafraîchi l'atmosphère.

La condition des rues laisse toujours beaucoup à désirer; l'eau croupit dans les fossés d'égout, et tout cela répand une odeur fort peu agréable. A quoi servent donc les travailleurs employés par le département des améliorations du Conseil municipal ?

TEMPÉRATURE.—10 juillet 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	82	28
12 M.	93	34
3 P. M.	96	36
6 P. M.	87	30

M. Thiers aurait blâmé, au point de vue de la politique et de la considération du parti, l'interpellation de M. Le Royer sur les enterrements civils. La France, aurait-il dit en substance, aux promoteurs de cette idée saugrenue, est plus religieuse que vous ne le croyez, et les libres penseurs recevront un véritable soufflet.—Vous ne récolterez qu'un peu d'agitation dans certaines villes, et encore....

Il paraît que, si M. Thiers est fort monté contre le centre gauche à propos de l'affaire Ranc, la gauche radicale est, de son côté, furieuse contre M. Thiers, qui avait, assure-t-on, promis de parler ; non pas que les amis du citoyen Ranc comptassent qu'un discours de M. Thiers donnerait une majorité à l'accusé, dont au fond ils se soucient fort peu, mais parce qu'ils espéraient que l'intervention de l'ancien président, en déplaçant la question du terrain judiciaire pour la reporter sur le terrain exclusivement politique, réduirait singulièrement la majorité, ce qui affirmerait, aux yeux du pays, l'influence capitale du parti de l'opposition organisée contre le gouvernement. Le mécontentement est donc des plus vifs. Mais on espère, boulevard Malesherbes, qu'il ne durera pas; car, aurait dit un des intimes, "ceux-là ont besoin de nous."

Il paraît que M. Gambetta doit demander à la Chambre un crédit pour favoriser l'aérostation. Il doit bien ça aux ballons, qui jouent un si grand rôle dans sa carrière politique.

Ce bruit, qui n'est présentement qu'à l'état de rumeur, aurait fait dire à M. de Tillancourt :

—Nous aurons là une seconde discussion pour une *Compagnie de lest*.

M. X.... est inconsolable de la mort de son oncle; il ne cesse de geindre et de se lamenter.

—Voyons, mon ami, lui dit hier sa douce compagne, aurais-tu mieux aimé que ton oncle ne mourût jamais ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien ! alors, il faut se faire une raison.

—C'est vrai !.... répondit M. X...., en essuyant sa dernière larme.

—Un radical de province donne les signes d'une tristesse amère.

—Qu'as-tu ? lui dit un frère et ami.

—C'est la divulgation de la circulaire Pascal qui me chiffonne.

—Mais il me semble qu'au contraire....

—Du tout, mon cher, j'avais un journal à vendre....

—Tu m'en diras tant....

Décédée hier, jeudi, le 10 juillet 1873, à une heure et demie de l'après midi, DOLPHINE SENAC, âgée de 8 mois et 10 jours, fille de Pierre Senac et de Marie Gourgue. Les parents et amis de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie précises. Le convoi mortuaire partira de la résidence de son père, rue Melpomène, entre les rues Franklin et Bassin.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association de la Louisiane.—Au No. 19 de la rue du Camp.—Nlle-Orléans, 9 juillet 1873.—Les membres de cette association sont, par les présentes, informés de la mort de P. Cummings, décédé à la Nouvelle-Orléans le [illegible] janvier 1873; de la mort de T. J. White, décédé à la Nlle Orléans le 7 [illegible]; et de la mort de Manuel Goldsmith, décédé à la [illegible] vier 1873.—Ils sont [illegible] avis, de vouloir payer aux bureaux de l'Association, No. 19 de la rue du Camp, [illegible] 8 juillet [illegible].

ENTREPOT DE TAPIS,

Au No. [illegible] rue du Camp [illegible]

A. BROUSSEAU, Importateur,

TAPIS—[illegible] pièces de tapis anglais et américains.

TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures.—NATTES—[illegible] Nattes blanches, à carreaux et [illegible].

STORES, Couvertures de tables et de pianos.

RIDEAUX en damas et dentelle Nottingham.

BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, etc.

CRIN, Bottes, Duvet à Matelas, [illegible]

[illegible] A. BROUSSEAU.

Association des Enfants de Marie.—L'assemblée mensuelle aura lieu au presbytère de l'église St. Augustin, Dimanche prochain, 13 du courant, à 5 heures. La plus grande ponctualité est requise. 11 juil—2t Mme FELIX LABATUT, Présidente.

Steamer Minnesota.—Avis est donné aux passagers du MINNESOTA que ce steamer partira SAMEDI MATIN à 6 heures au lieu de 8 heures. Les porteurs de billets peuvent coucher à bord vendredi soir s'ils le désirent.

A. K. MILLER & CO., Agents.

11 juil—1t

Grand Meeting d'Unification à la Salle de l'Exposition.

Mardi, 15 Juillet, à 7 heures du soir.

Appel pour l'unification du peuple de la Louisiane.

Attendu que la Louisiane est, en ce moment, menacée de mort morale, matérielle et politique;

Attendu que sa malheureuse position actuelle n'est que le fruit de divisions parmi ses protecteurs naturels—les enfants de son sol et de son adoption; et

Attendu que nous croyons qu'il existe parmi les fils de la Louisiane assez d'amour pour amener entre eux une union désintéressée dans le but de sauver leur Etat;

Il est résolu—

Premièrement—Que nous nous consacrons dès aujourd'hui, à l'unification de notre peuple.

Deuxièmement—Que par les mots "notre peuple," nous entendons les hommes (quelles que soient leur race, leur couleur ou leur religion) qui sont citoyens de la Louisiane et désirant travailler à sa prospérité.

Troisièmement—Que nous préconisons, par la parole, la plume et nos actes, l'exercice égal et impartial, pour chacun des citoyens de l'Etat, de tous les droits civils et politiques que garantissent la constitution et les lois des Etats-Unis, que sanctionnent les lois de l'honneur, de la fraternité et de la loyauté.

Quatrièmement—Que nous préconiserons et maintiendrons le droit de tout citoyen de la Louisiane et des Etats-Unis de fréquenter, à son gré, tous les lieux publics; de voyager, à son gré, sur tous les transports publics, sur un pied d'égalité parfaite avec tous les autres citoyens. Nous nous engageons, dans la mesure de notre influence, de nos conseils et de notre exemple, à en faire un droit positif, pratique, et, afin qu'il n'y ait pas de malentendu quant à notre opinion sur ce point;

1. Nous recommandons aux propriétaires de lieux publics de l'Etat, payant licence, d'ouvrir ces lieux au patronage des deux races.

2. Nous recommandons la même ligne de conduite à toutes les compagnies de chemins de fer, bateaux à vapeur, steamers, &c.

3. Nous recommanderons en outre à nos banques, à nos compagnies d'assurance et aux autres corporations de reconnaître et d'accorder à nos concitoyens de couleur qui sont actionnaires de ces institutions, le droit d'être représentés dans les directions.

4. Nous recommanderons que, dorénavant il n'existe aucune distinction parmi les citoyens de la Louisiane dans nos écoles publiques, les maisons d'éducation de l'Etat ou les institutions publiques quelconques soutenues par l'Etat, la ville ou les paroisses.

5. Nous recommanderons aux propriétaires de fonderies, fabriques et autres établissements semblables de ne faire aucune différence entre les deux races en employant des artisans.

6. Nous encourageons, par tous les moyens possibles, nos citoyens de couleur des districts ruraux à devenir propriétaires du sol, ce qui donnera plus de valeur aux terres, augmentera les produits de l'Etat et créera l'esprit conservateur qui est la conséquence de la propriété. Nous recommandons aux propriétaires fonciers de notre Etat de s'assurer s'il ne conviendrait pas de diviser leurs terres et petites fermes afin que les citoyens de couleur et les immigrants blancs puissent devenir des fermiers et des cultivateurs du sol.

Cinquièmement.—Que nous nous engageons, sur l'honneur, à exercer notre influence morale, et par nos conseils et par notre exemple, à l'effet de faire disparaître rapidement tous les préjugés qui ont existé jusqu'à ce jour contre les citoyens de couleur de la Louisiane et de faire jouir à ceux-ci, à l'avenir, de tous les droits de citoyens des Etats-Unis.

Il est de plus résolu.—Que nous demandons instamment à la Presse de l'Etat de se joindre à nous pour ériger un monument à l'unité, à la concorde, à la justice et, surtout aussi, d'en faire le tombeau de tous les préjugés de partis.

Il est résolu.—Que nous condamnons énergiquement tous les actes de violence, quelle qu'en soit la source, et conseillons aux deux races de s'en rapporter à la loi toutes les fois qu'il s'agira des différends entre elles, cette soumission étant le moyen le plus sûr de garantir à chacun les bienfaits de l'existence, de la liberté et de la propriété.

Il est résolu.—Que nous nous engageons à cultiver des sentiments de nationalité qui embrasseront le pays tout entier et entourer l'appui du drapeau de l'Union.

Il est résolu.—Qu'en témoignage de la sincérité de nos intentions, nous sacrifions au bien public tous les liens de partis et tous les préjugés d'éducation qui pourraient empêcher l'unité politique de notre peuple.

Il est résolu que vu l'égalité numérique de l'élément blanc et de l'élément de couleur de notre population, nous préconiserons une distribution égale des places de l'Etat, et n'exigerons, pour notre condition, que l'honnêteté, le zèle et les capacités. Nous condamnerons cette distribution, non à cause des places en elles-mêmes, mais seulement comme une autre preuve que l'union que nous désirons est une union basée sur l'égalité, non une conjonction illusoire amenée dans l'intérêt de l'un ou de l'autre partie.

I. N. MARKS, Président,
G. T. BEAUREGARD,
C. C. ANTOINE,
GEORGE Y. KELSO,
CHAS. H. THOMPSON,
JAMES I. DAY,
AUGUSTE BOHN,
ARISTIDE MARY,
DR. L. C. ROUDANEZ,
W. M. RANDOLPH.

Nous, soussignés, endossant pleinement le préambule et les résolutions qui précèdent, nous invitons nos concitoyens de la Nouvelle-Orléans à se réunir en un grand meeting qui aura lieu à la Salle de l'Exposition, mardi 15 du courant, à 7 heures du soir, dans le but de ratifier l'action du Comité des Cent, telle qu'elle a été promulguée dans le précédent manifeste.

[Liste de signatures, en plusieurs colonnes, en grande partie illisible : I N Marks, Hn. C Antoine, Jules Aldige, L Augustin, Dr C Beard, Walter Bell, A Baldwin, Gén Beauregard, E Bertrand, … J Lorrain, … Et un millier d'autres noms. 11 juil]

GRAND FESTIVAL

Donné par L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES POMPIERS.

Au bénéfice de la Caisse des Veuves et des Orphelins.

—AUX—

FAIR GROUNDS,

DIMANCHE, 13 JUILLET 1873.

PROGRAMME :
Second Jour.

1. COURSE AU TROT—Un mille, en selle, ouverte à tous les chevaux présentés de [illegible] appartenant au Département des pompiers. Prix $[illegible].

2. COURSE DE PONIES—Ouverte pour tous. Prix $[illegible].

3. COURSE DE POMPES, AU TROT—Un mille ; en selle et dans le même passage ; ouverte pour tous les chevaux présentés de [illegible] appartenant au département des pompiers. Prix $[illegible].

4. COURSE DE BUGGY, AU TROT, avec chevaux ; un mille. Prix $[illegible].

5. COURSE A PIED—Un quart de mille, ouverte pour tous. Prix $[illegible].

6. COURSE DE HOSE CARRIAGE, AU TROT—Un mille, pour tous les pompiers de Jefferson, de Carrollton et d'Alger. Prix $[illegible].

7. COURSE DE BUGGY, AU TROT—Avec chevaux, un mille. Prix $[illegible].

PARTIE DE BASE BALL—Entre deux des meilleures nines. Prix $[illegible].

A la compagnie qui aura vendu le plus de billets, un joli prix.

Au membre qui aura vendu le plus de billets, un joli prix.

Les entrées pour les courses pouvant être faites jusqu'au moment du départ.

Il faudra au moins deux compétiteurs pour faire une course.

LES DANSES SUR LA PLATEFORME commenceront à 4 heures du soir.

MUSIQUE de Joseph Wehrle.

S'il fait mauvais temps, on dansera dans le bâtiment en briques.

Prix d'Entrée, Cinquante Cents.

Les dames et les enfants âgés de moins de douze ans seront admis gratuitement.

LOUIS A. WILTZ, Président
DENNIS MCCARTHY,
PHIL. MCCABE,
Du Comité du Programme et des P[illegible]

10 juil—FP—2t

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément aux requisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Période échue dans l'année expirée le 30 Juin 1873.

[Tableau financier en grande partie illisible.]

R. M. DAVIS, Président.
J. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLEANS—Ville de la Nlle-Orléans.
[illegible]
ANT. DORIOCOURT, Notaire Public.

Nlle-Orléans, 8 juillet 1873.

A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé fût déclaré et porté au crédit des billets donnés pour actions, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1873 fût payé à dater du premier lundi d'août 1873.

DIRECTEURS:

[Liste des directeurs, illisible.]

Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, [illegible]. L'élection annuelle des Directeurs aura lieu au bureau le MARDI, [illegible] [illegible] A. GRANGER, Secrétaire.

Bureaux du Chemin de Fer d'Orléans, Jackson et [illegible].—Nouvelle-Orléans, 1 juil. 1873.—A une réunion du Bureau des Directeurs [illegible] dividende [illegible] déclaré, payable [illegible] P. VIENNE Jr, Secrétaire.

Orgues et Instruments de Musique

L[illegible] de Mason et Hamlin et [illegible] de Trayser, de Stuttgart, [illegible]

[illegible] Boîtes à Musique, Orgues de Barbarie, Accordéons, Violons, [illegible] tous les instruments [illegible]

[illegible] GRUNEWALD, [illegible]

La plus ancienne et toujours la meilleure route.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER [illegible]

BILLETS D'EXCURSION
—POUR—
TOUS LES POINTS NOTABLES DE L'EST ET DE L'OUEST.

[illegible]

W. P. JOHNSON, Agent général pour les [illegible] 4 juil—3t codD

Beurre, Fromage. Beurre.

Arrivés et en Magasin :

300 [illegible]

[illegible] Beurre Jaune de l'Ouest, choix.

[illegible] Fromage Crème Laiterie, de New-[illegible]

[illegible] Fromage Western Factory, choix. A vendre par

C. H. LAWRENCE & CO., [illegible] rue Tchoupitoulas.

3 juil—3t

Avis.

La société SLOCOMB & BALDWIN étant expirée, [illegible] les soussignés [illegible] sous la raison sociale de A. BALDWIN & CO.

ALBERT BALDWIN,
CARTWRIGHT EUSTIS.

C. A. SLOCOMB, } en commandite.
C. D. SLOCOMB, }

Nlle-Orléans, 1er juillet 1873. 1er juillet—1m

Mme Veuve H. PINARD

Annonce à ses amis et au public en général [illegible]

Avis au Public.

M. GRIGLIARDI [illegible]

Société di Mutua Beneficenza Italiana.

Sono invitati i membri della soc. Sociatà ad assistere DOMENICA, 13 corrente, alle ore 11 A. M., alla riunione generale a norma dello statuto, alla sala angolo St. Luigi e Chartres.

11 juil—2t Il secretario, E. TROIS.

SOCIEDAD UNION ESPAÑOLA
—DE—
BENEFICENCIA MUTUA.
ASAMBLEA GENERAL.

Los miembros que componen esta Sociedad se reunirán en el local [illegible] el Domingo 13 del corriente, a las [illegible] [illegible] Por orden del presidente, [illegible]

11 juil—2t JOSÉ MUÑOS, Secretario.

Marchandises Sèches d'Eté.
—DE—

J. LEVOIS & JAMISON

126........ Rue du Canal........ 126

Écoulent le solde de leur stock de MARCHANDISES SÈCHES, comprenant :

GRENADINES,
PERCALES,
LINONS,
TOILES,

à des prix très-réduits.

Venant d'être déballés :

GRENADINES à canevas noir,
OMBRELLES nouvelles,
EN-TOUT-CAS,
PARASOLS d'été.

Nous offrons également nos
GANTS DE PEAU,
GANTELETS en peau de chevreau et de daim,
GANTS pour conduire,
légèrement tachés,
Depuis 25 cents la paire.

J. LEVOIS & JAMISON,
No 126, rue du Canal.

9 juil—mer, ven, dim—FP

Propositions Avantageuses !

197 et 199 Vieille Levée 197 et 199

EN FACE DU MARCHÉ FRANÇAIS.

MICHEL LION

Fatigué du commerce de détail, se propose d'écouler son magnifique stock,

A N'IMPORTE QUEL PRIX,

pourvu qu'il s'en débarrasse. Le tout se compose d'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS pour hommes et enfants, LINGE DE DESSOUS, CHAPEAUX, MALLES, VALISES, etc.

[illegible]

C'est une liquidation positive, les COMPTOIRS, VITRIERES, GAZ [illegible] et MACHINES A COUDRE [illegible] M. LION [illegible]

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 103 de la rue du Canal.

SIXIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, le New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873 :

[Tableau financier en grande partie illisible : Primes d'incendie, de mer, de rivières; Primes non expirées; Montant net des primes; Intérêt et loyer; Total; Pertes par incendie, sur mer, sur les rivières; Dont $7,000 ne sont pas réglées; Réassurances; Frais de bureau; Taxes; Dépenses casuelles; Réfaction (rebate); Profits et pertes; Bénéfice net.]

ACTIF

Fonds en caisse	329,825 46	
" en Europe	38,[illegible] 11	
" A New-York	4,[illegible]	[illegible]
Billets et effets à recevoir		[illegible]
Actions et bonds		[illegible]
Propriétés foncières		[illegible]
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement		[illegible]
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte		[illegible]
Total		1,[illegible] 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres du New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 8 juillet 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter indéfiniment tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 9 juil—1m

VERITABLES CIGARES
IMPORTÉS DE LA HAVANE A
dix sous pièce.

J'INFORME mes clients et le public que je viens de recevoir [illegible]

FLOR DE FERNANDEZ,
AGUILA DE ORO.

A vendre en détail, à DIX SOUS PIÈCE.

F. A. GONZALEZ,
Coin Camp et Commune,
Coin Union et Carondelet,
et No. 7 rue Carondelet.

20 juin—3m

POUDRE DE LEVAIN
"PARAGON"
De C. H. COLLIS,
DÉPOT : 34, RUE TCHOUPITOULAS.
20 juin—1m Nouvelle-Orléans.

AVIS IMPORTANT
—AUX—
MAITRES DE MAISON
—ET—
Aux Consommateurs de Gaz.

LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE.

PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GAZOLINE.

PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans. 30 juin 1873.

[illegible]

JAMES JACKSON, Président.

J. A. D'HÉMÉCOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HÉMÉCOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

28 ... Rue Vieille-Levée ... 28

GRANDE
Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (fabriqués avec Premium ou Louisiana Sucre Pur),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.,
CHOCOLATS.

Importation directe d'articles pour Confiseurs, GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICE" du célèbre M. P. [illegible].
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
10 juin—3m

Splendide Occasion !

Grand Sacrifice de Marchandises.

GUÉBLÉ & NIPPERT,

187 — Rue du Canal — 187

DÉCIDÉS à céder leur magnifique stock dans le plus court délai, avant d'ouvrir leur nouvelle maison de GROS, offrent leurs marchandises à 25 0/0 et 30 0/0 au-dessous du prix ordinaire.

Grand Bon Marché

—en—
EVENTAILS,
EN-TOUT-CAS
et PARAPLUIES,
CORSETS DE PARIS ! CORSETS DE PARIS
GANTS ET PARFUMERIES FINES !
RUBANS, GARNITURES,
DENTELLES !
RUBANS, haute nouveauté, pour ceintures.
—POUR MESSIEURS—
CHEMISES de toute taille à [illegible] par douz.
CALEÇONS, Mouchoirs, Chaussettes, etc.
PANIERS ! PORCELAINES ! !
VERRERIES ! ! !
PARFUMERIES FRANÇAISES de Lubin, Guerlain, etc.

2[illegible] mai—1m FP

Machines à coudre (perfectionnées)

A L'USAGE DES FAMILLES,

DE GROVER & BAKER.

Grand Dépôt du Sud, 107 rue du Canal, coin Passage de la Bourse.

Les machines sont vendues à des conditions de paiement très-faciles. [illegible]

INTERET.

IL SERA ALLOUÉ UN INTÉRÊT, A PARTIR DU 1er JUILLET, SUR TOUS LES DEPOTS faits, avant le 19 du courant, AU DÉPARTEMENT DES ÉPARGNES —DU—

Louisiana Savings Bank,

No. 34 DE LA RUE DU CAMP.

5 juil—25—FP

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No 15 de la rue du Camp, au dessus du Pic-jaune, sur DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE [illegible]

6 juil—1m T. D. VAN HORN, Caissier.

RAPPORT SEMI-ANNUEL
DE LA
BANQUE MUTUELLE
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

166........ Rue du Canal........ 166

A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Lundi 30 juin 1873.

ACTIF. [Tableau illisible.]

PASSIF. [Tableau illisible.]

Mutual National Bank of New Orleans.—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1873.—A une réunion des Directeurs aujourd'hui un dividende de CINQ ET DEMI POUR CENT aux ACTIONNAIRES, et un dividende de UN DEMI POUR CENT aux déposants, ont été déclarés sur les profits des derniers six mois, payables [illegible] lundi, 14 courant.

8 juil—1m JOS. MITCHEL, Caissier.

Troisième Rapport Trimestriel
DU
STATE NATIONAL BANK
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nlle-Orléans, samedi, 28 juin 1873.

RESSOURCES. [Tableau illisible.]

PASSIF. [Tableau illisible.]

DIVIDENDE DÉCLARÉ
(Payable à dater du lundi, 14 juillet 1873.)

[illegible]

SAMUEL H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
NORMAN & REISS

NOS. 121 ET 123, RUE VIEILLE-LEVÉE, NOS. 121 ET 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, SEMOULE DE CAFÉ, etc.

Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.

Sirops de Fruits

FRAISES,
FRAMBOISES,
MURE,
GROSEILLE,
LIMON,
ORANGE,
ANANA,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CRÈME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NATUREL,
MEAD,
VINAIGRE.

A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
[illegible]—FP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 JUILLET—CLASSE [illegible]

[Tableau des numéros tirés, illisible.]

Théâtre de l'Opéra.

Les musiciens d'orchestre et les choristes qui désirent être engagés à l'Opéra [illegible] sont priés de passer au bureau, rue [illegible]

Cent Pianos.

DES meilleurs facteurs, [illegible] STEINWAY, KNABE, [illegible]

LOUIS GRUNEWALD.

LIQUIDATION POSITIVE
DE LA MAISON
LELIEVRE,
RUE ROYALE,
174 [illegible] 174

CESSANT les affaires, M. Lelièvre invite sa nombreuse clientèle [illegible]

EAUX MINÉRALES.

A partir d'aujourd'hui, j'annonce que j'ai réduit le prix de mes Eaux Minérales, [illegible] Vichy, [illegible] Blue Lick, [illegible]

[illegible] L. HUBERT GRUNEWALD, [illegible]

L'APPAREIL DE BABCOCK, A VENDRE.

[illegible]

A. M. GRANGER, Agent-Général, [illegible] rue du Canal et [illegible]

Propriétés à vendre et à louer

A louer.

La petite maison située du haut d'une [illegible] No [illegible] rue des Ursulines, près Tremé. S'adresser rue de l'Esplanade, No [illegible] ou au bureau de l'Abeille.

RÉSIDENCE A VENDRE.

A VENDRE.—Une très agréable demeure [illegible]

A Vendre,

A TRÈS BAS PRIX. Un Moulin à [illegible]

A Vendre ou Echanger

POUR une propriété en ville, [illegible]

A LOUER,

LA MAISON No [illegible] rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. [illegible]

A LOUER.

La maison en briques à étage, No. [illegible]

A vendre pour cause de départ

[illegible]